

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0336**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la rue des Chaumes

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 20 octobre 2008**

**Décision n° B-2008-0336**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la rue des Chaumes**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

En 1981, monsieur et madame Henry, domiciliés 253, rue des Chaumes à Cailloux sur Fontaines, avaient dû céder gratuitement à la Communauté urbaine 224 mètres carrés de terrain sur leur propriété, en vue de l'élargissement de la rue des Chaumes à 12 mètres.

L'élargissement de la rue des Chaumes a finalement été réalisé à 10 mètres.

Monsieur et madame Henry sollicitent la Communauté urbaine afin de récupérer l'espace de terrain restant non aménagé, au droit de leur propriété, après la réalisation des travaux de voirie.

Cet espace de 75 mètres carrés environ serait rétrocédé à titre purement gratuit au profit de madame Henry.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce déclassement qui interviendrait dans les limites de l'alignement de la nouvelle voirie.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par cette voie, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la rue des Chaumes à Cailloux sur Fontaines.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, à titre gratuit, au profit de madame Chantal Henry.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.**